

Concertation « réforme de l'apprentissage »

Les premières séances des 4 groupes de travail ont eu lieu au cours de la semaine dernière.

Parcours de l'apprenti, entreprises et apprentissage, gouvernance et financement et offre de formation et de certification sont les thématiques retenues.

L'UNSA participe à tous les groupes de travail qui ont lieu toutes les semaines.

Quatre séquences de travail pour chaque groupe sont prévues jusqu'au 18 janvier prochain.

La plénière de clôture prévue le 25 janvier aura pour objet la présentation d'un pré-rapport suivi d'un projet de loi au printemps 2018.

1. La sous-thématique de la 1ère réunion du Groupe « Parcours de l'apprenti » a été consacrée à l'information et l'orientation.

L'UNSA a rappelé que l'orientation est un processus qui s'inscrit sur la durée et non pas à un moment T, retenu uniquement par l'offre. Le « 100 % adéquationisme » ne fonctionne pas et risque davantage d'insécuriser le jeune. Par ailleurs, un processus de guidance efficace inclut des actions en amont, pendant et après l'obtention de la certification.

Aussi, il est nécessaire de flécher des moyens sur la mobilité transnationale et nationale. Pour favoriser les passerelles d'un statut et/ou d'une voie de formation à l'autre, les campus des métiers et des qualifications peuvent être des structures pertinentes.

2. La sous-thématique de la 1ère réunion du Groupe « Entreprises et apprentissage » a été consacrée à l'identification des freins réglementaires non financiers ainsi qu'aux attentes et représentations des entreprises à l'égard de l'apprentissage et des apprentis.

L'UNSA a réaffirmé que les freins à l'apprentissage étaient multiples : l'âge du jeune, sa maturité, son environnement... En conséquence, au regard de la variété des causes, les réponses apportées doivent être émises en fonction de la cible que l'on vise.

L'UNSA adhère au principe de co-construction des référentiels d'activités professionnelles avec les branches professionnelles et reconnaît que le système est perfectible. Afin de sécuriser le parcours du jeune, d'une part pour éviter les ruptures, d'autre part répondre aux problématiques métiers (saisonnalité, socle commun de connaissances et de compétences non acquis), nous proposons une formation intégrative et progressive où le rythme de l'alternance prendrait en compte ces paramètres.

Si l'apprentissage est un contrat de travail, c'est aussi une modalité de formation exigeante en qualité, tant du point de vue du jeune que de l'entreprise.

3. La sous-thématique du Groupe « Gouvernance et financement » a permis d'aborder les problématiques de la gouvernance quadripartite, de la consultation à prévoir dans les territoires avec les branches professionnelles et des modalités d'élaboration des cartes régionales de formation initiale.

L'UNSA a confirmé le besoin de renforcer en Région les concertations menées au sein des CREFOP, en ce qui concerne tant l'apprentissage que la formation professionnelle continue. Mais d'une Région à l'autre, la qualité du dialogue social n'est pas égale. Il en est de même pour le travail mené dans les branches.

De plus, certaines disposent d'observatoires et de relais régionaux, d'autres non. On pourrait mobiliser les CARIF-OREF pour effectuer, en direction des branches, un travail de réseau et d'échanges d'informations.

L'UNSA souhaite que l'on s'engage dans la réflexion sur l'apprentissage et les cartes régionales des

formations dans une logique de formation tout au long de la vie, en prenant donc en compte toutes les formations en alternance : formation initiale (sous voie scolaire et apprentissage) mais aussi formation continue (contrats de professionnalisation) car il est nécessaire d'avoir une vision exhaustive et complète, en temps réel, de tous les cursus existants au plan régional (du moins si l'on veut éviter les concurrences inutiles).

Les campus des métiers, qui permettent de proposer des cursus diversifiés du CAP au Master, dans une logique de mutualisation de moyens, nous paraissent, à ce titre, intéressants à développer.

Il faut aussi simplifier les modalités complexes d'élaboration de la carte, tout en se concertant mieux en Région, avec tous les acteurs concernés. Enfin, est à souligner l'importance dans les territoires des services de l'orientation, à proximité des jeunes et des familles pour leur offrir l'information sur l'offre de formation et l'accompagnement exigés.

4. La sous-thématique de la 1ère réunion du Groupe « Offre de formation et de certification » a été consacrée au périmètre des certifications proposées et à leur mode d'élaboration et de rénovation. Comment rapprocher les besoins des entreprises et l'offre de certification ?

L'UNSA a défendu les préconisations du CNEE (Conseil National Education Economie - groupe de travail « Rénovation des diplômes professionnels ») de porter la disposition de la loi dite loi Rebsamen, dans son article L.6112-4 du code du travail, aux salariés participant aux travaux des CPC (Commissions professionnelles Consultatives) en dehors de l'exercice d'un mandat syndical, de valoriser les compétences acquises (VAE/blocs de compétences/inventaire), de prévoir un crédit d'heures supplémentaires de délégation spécifiquement pour les salariés siégeant en CPC, d'assurer la formation des professionnels et enfin d'associer des représentants des comités stratégiques de filières concernées (Conseil national de l'Industrie, Commission nationale des services) et des Conseils sectoriels nationaux en cours d'installation dans l'enseignement supérieur.

Enfin sur la question : Comment concilier les temporalités de création, rénovation et suppression des diplômes avec ceux des cycles économiques ?

L'UNSA s'est étonnée que l'on veuille définir un cadre de temporalité contraint pour répondre à des cycles économiques alors qu'on ne connaît absolument pas ce que seront précisément ces cycles. En revanche, il nous paraît plus aisé de partir de tendances au regard des transformations technologiques, numériques et environnementales, ce qui nous demande de mieux traiter les compétences transversales et transférables, notamment dans le contexte de l'introduction des blocs de compétences. Il est difficile de cerner les nouveaux métiers ou ceux de demain. Par ailleurs, ce sont souvent des fonctions nouvelles agrégées à un métier qui se créent.

L'UNSA pense que, pour gagner en temps et en efficacité, il serait plus pertinent de prévoir des commandes conjointes d'étude d'analyse de l'activité et des compétences, notamment quand elles nécessitent une approche commune à plusieurs CPNE (Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi) et observatoires de branches.

Violences faites aux femmes : l'UNSA salue le plan gouvernemental mais s'interroge sur les moyens

Le Président de la République a présenté, le 25 novembre, un plan de lutte contre les violences faites aux femmes, décrétée "grande cause du quinquennat".

L'UNSA salue cette annonce qui repose, à juste titre, sur des actions transversales multiformes visant notamment l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité, un meilleur accompagnement des victimes et le renforcement de l'arsenal répressif. Sa mise en œuvre ne pourra faire l'économie de poser et, surtout, de résoudre des questions de moyens et de cohérence.

Décréter des priorités suppose en effet que les moyens budgétaires et organisationnels leur soient associés: en l'état du débat budgétaire comme des objectifs affichés pour reformater l'action publique, ils ne sont pas garantis. Cela suppose aussi que l'on sache résister aux lobbys de toutes natures en pesant les conséquences directes ou indirectes que céder à leur pression peut engendrer.

En 2014, le renoncement aux "ABC de l'égalité", visant à combattre les stéréotypes sexistes dès l'école primaire, aura ainsi fait perdre un temps précieux en la matière.

Sur un autre plan, la suppression, demain, des CHSCT dans les entreprises peut priver la lutte contre les violences et discriminations sexistes sur les lieux de travail d'un outil indispensable.

L'UNSA souhaite donc qu'au-delà des annonces, une large concertation soit ouverte permettant d'aborder l'ensemble de ces sujets pour garantir cohérence et efficacité.

L'UNSA reçue par la ministre des Transports

Luc Bérille, secrétaire général, accompagné de Baptiste Arsale et Thierry Babec pour la fédération UNSA Transports, a rencontré Elisabeth Borne, ministre des Transports, le 24 novembre.

A l'ordre du jour de cette audience, un tour d'horizon sur les dossiers de ce secteur : directive détachement des travailleurs européens pour sa partie "routiers", dossier VTC, ouverture à la concurrence, Aéroport de Paris...

Nombreux sujets qui feront l'objet de rencontres ultérieures plus spécifiques avec l'UNSA Transports et l'UNSA Ferroviaire.

Remaniement gouvernemental : une nomination positive

L'UNSA Fonction Publique se félicite de la nomination d'un secrétaire d'état chargé de la Fonction publique.

Cette décision est un signal positif du gouvernement vis-à-vis des 5,4 millions d'agents publics.

La Fonction publique méritait un ministère ou un secrétariat d'état à part entière.

Olivier Dussopt devra maintenant renouer les fils du dialogue social.

L'UNSA Fonction Publique demandera à le rencontrer très rapidement.

Pour en savoir plus : <http://www.unsa-fp.org/>

Second congrès de l'UNSA-FASMI :

En route pour les élections professionnelles 2018 au ministère de l'intérieur !

Le second congrès de l'UNSA-FASMI (Fédération autonome des syndicats du ministère de l'intérieur) a eu lieu à Bagnolet le 24 novembre 2017.

Philippe Capon a été réélu secrétaire général.

Luc Bérille et Luc Farré ont représenté respectivement l'UNSA et l'UNSA Fonction Publique.

L'UNSA-FASMI porte l'ambitieux projet de regrouper dans une même fédération tous les agents du ministère de l'Intérieur, qu'ils soient Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés, Scientifiques, Adjointes de sécurité, Gardiens et Gradés, Officiers, Commissaires, Experts de l'Education Routière ou Psychologues.

Pour en savoir plus consulter le site de l'UNSA-FASMI : <http://fasmi.fr/>

Ordonnances : 130 participants à la journée d'études UNSAvocats du 21 novembre

Le 21 novembre, dans le cadre de 4 tables rondes, 6 avocats du réseau UNSAvocats ont décrypté, analysé et commenté les principales mesures contenues dans les ordonnances publiées au Journal officiel du 23 septembre.

Cette journée faisait suite à celle du 7 novembre sur la mise en place du Comité social et économique.

C'est ainsi qu'ont été balayées, au cours de cette journée, les nouvelles règles de la négociation collective et leur articulation entre branches et entreprises, la refonte de la représentation du personnel, la restructuration et le droit du licenciement économique et enfin les nouvelles règles relatives aux licenciements et aux actions prud'homales.

Ces tables rondes où les échanges furent nombreux et riches ont permis de commencer à répondre aux objectifs que poursuit l'UNSA sur la nécessaire maîtrise de ces évolutions majeures, sur la compréhension des enjeux mais également sur la place et le rôle des organisations syndicales.

Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, a conclu cette journée dense en soulignant que, dans cette phase intense de négociations qui va s'ouvrir, l'UNSA valorisera un syndicalisme utile, efficace au plus près des salariés.

Ces deux journées organisées au niveau national verront des suites au niveau local où des journées d'information sont organisées par le CEFU avec les Unions régionales et les Unions départementales.

Libye : Réduits-es en esclavage parce que noirs-es

Le 14 novembre dernier, le monde découvrait avec stupéfaction ce que des ONG savaient et dénonçaient : la vente de migrants noirs sur des marchés aux esclaves en Libye.

Aux côtés d'artistes, d'intellectuels et de militants épris de liberté, Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, a signé un appel interpellant ceux qui, par leur silence ou leur complicité passive, laissent le crime se déployer depuis plusieurs années (<http://abolition.wesign.it/fr>)

Nouvelles affiliations

Le Bureau national des 22 et 23 novembre a procédé à de nouvelles affiliations

Evolution des structures territoriales de l'UNSA (article 12 du RIN)

L'Union départementale UNSA de Seine-et-Marne (UD UNSA 77 – Ile-de-France) nous informe de la création de l'**Union locale de Meaux (77)**.

Les Organisations Syndicales Adhérentes nous informent de leurs nouvelles implantations syndicales (article 1 du RIN) :

Fédération Banque Assurance (pôle 2) : **Aréas Assurances- (Paris 8^{ème})**

Fédération Commerce et Services UNSA (pôle 3) :

Commerce : Nicodème - Faches-Thumesnil (59)

Nettoyage-Propreté : TFN Propreté Est – Fléville-devant-Nancy (54)

Union Fédérale de l'Industrie & la Construction UFIC-UNSA (pôle 5) :

UNSA Energie : établissement ENEDIS Direction régionale cote d'Azur – Nice (06)

SPIC-UNSA : SICA2M - Loué (72)

Fessad-UNSA (pôle 6) : **Centre Inffo - Saint-Denis (93)**

SNPHLM-UNSA : Société L'habitat Social Français – Paris (13^{ème}), société dauphinoise pour l'habitat – Echirolles (38), Société Le foyer d'Armor – Lorient (56), Société Logéo Seine Estuaire – Le Havre (76)

SANSMD-UNSA : Association Arasc – Strasbourg (67)

UNSA Prévention Sécurité (pôle 6) : **Groupe Mondial Protection – Massy (91)**

UNSA Transport (pôle 7) : **Régie Parc Auto – Nice (06)**

Activité des déchets : Ortec Environnement – Saint-Étienne-du-Rouvray (76)

UNSA Santé Sociaux Publics et Privés (pôle 8) :

Samsah – Reims (51), Ehpad Les Saules – Saulxures-sur-Moselotte (88)